AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1480
FR0013227113-FS0723

2 septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOITEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 septembre 2025, Goldman Sachs International (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 27 août 2025, le seuil de 5% du capital de la société SOITEC et détenir individuellement, 1 870 191 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et 4,09% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	1 870 191	5,23	1 870 191	4,09
Goldman Sachs & Co. LLC	159	ns	159	ns
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	1 592	ns	1 592	ns
Goldman Sachs Bank Europe	200	ns	200	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**1 872 142**	**5,24**	**1 872 142**	**4,10**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOITEC hors marché.

À cette occasion, la société The Goldman Sachs Group, Inc. n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 27 août 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 872 142 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 4,10% des droits de vote de cette société[1].

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, (i) 200 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 19 septembre 2025, à un prix unitaire de 120 €, et (ii) 550 019 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 32 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 décembre 2025 et le 13 août 2035.

[1] Sur la base d'un capital composé de 35 727 041 actions représentant 45 674 352 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.